

LES BONS RÉFLEXES DU PROJETEUR DE POLYURÉTHANE

DEVIS

Établir les devis en précisant :

- Le nom et la marque du produit ;
- L'épaisseur de projection et la résistance thermique correspondante, conformément à la norme NF EN 12667 ;
- Le numéro d'Avis Technique et le numéro du certificat QB associé ;
- Le coût des matières premières et le coût de la main d'œuvre ;
- La date de la visite technique en cas de travaux de rénovation.

CHANTIER

Consulter les certificats QB et les avis techniques des produits disponibles sur le site internet du CSTB (<https://evaluation.cstb.fr/fr/rechercher>)

Après les travaux, établir le procès-verbal de réception en indiquant :

- Les informations relatives au chantier (date d'intervention, nom client, adresse chantier et type d'application) ;
- Le nom et la marque du produit ;
- La référence de l'unité mobile de projection ;
- Le numéro de lot des deux composants ;
- Le numéro de certificat QB 23 et le numéro d'Avis Technique associé ;
- Les caractéristiques certifiées (résistance thermique in situ, masse volumique in situ, stabilité dimensionnelle, classe de compressibilité) ;
- Les relevés des mesures d'épaisseur et de masse volumique sur chantier.

SECURITÉ

- Suivre la formation sécurité ;
- Respecter les préconisations d'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Respecter les restrictions d'accès au chantier pendant la projection ;
- Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers et tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais.

ENVIRONNEMENT

- Stocker les fûts/IBC vides à l'abri de l'humidité ;
- Retraiter/recycler les fûts/IBC ;
- En cas de dispersion accidentelle : empêcher les produits d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires, veiller à une aération/ventilation efficace ;
- Ne pas verser les produits à même le sol ou dans les égouts.